

MINISTERE DE LA FONCTION PUBLIQUE,
DU TRAVAIL ET DE LA PROTECTION SOCIALE

BURKINA FASO

Unité-Progrès-Justice

SECRETARIAT GENERAL

AGENCE GENERALE DE
RECRUTEMENT DE L'ETAT

DIRECTION DE L'ORGANISATION DES CONCOURS

Ouagadougou, le 15 JUIL 2020

N° 20-0501 /MFPTPS/SG/AGRE/DOC

**LE MINISTRE DE LA FONCTION PUBLIQUE,
DU TRAVAIL ET DE LA PROTECTION SOCIALE**

COMMUNIQUE

Un concours professionnel pour le recrutement de **cent cinquante (150) élèves Sages-Femmes et Maïeuticiens d'Etat** à former à l'Ecole Nationale de Santé Publique pour le compte du Ministère de la Santé (MS), est ouvert dans les centres de Ouagadougou, Bobo-Dioulasso, Koudougou, Fada N'Gourma, Dédougou, Tenkodogo, Ouahigouya, Kaya, Dori, Gaoua, Manga, Ziniaré et Banfora, session de 2020.

A- CONDITIONS DE CANDIDATURE

Peuvent prendre part à ce concours, les agents de la fonction publique d'Etat, en activité ou en détachement, âgés de quarante-sept (47) ans au plus au 31 décembre 2020 et remplissant l'une des conditions suivantes :

- être Infirmier/ère Breveté(e), de catégorie C1 et justifier d'au moins cinq (05) ans d'ancienneté dans l'administration publique dont trois (03) ans de service effectif en qualité d'Infirmier Breveté au 31 décembre 2020 ;
- être Infirmier/ère Breveté(e) de catégorie C2 ou de catégorie D1 et justifier d'au moins huit (08) ans d'ancienneté dans l'administration publique dont trois (03) ans de service effectif en qualité d'Infirmier Breveté au 31 décembre 2020 ;
- être Infirmier/ère Breveté(e) de catégorie C2 ou de catégorie D1 et titulaire du BEPC, CAP d'Etat ou de tout autre diplôme reconnu équivalent et justifier d'au moins cinq (05) ans d'ancienneté dans l'administration publique dont trois (03) ans de service effectif en qualité d'Infirmier Breveté au 31 décembre 2020 ;
- être Accoucheuse Brevetée de catégorie C1 et justifier d'au moins cinq (05) ans d'ancienneté dans l'administration publique dont trois (03) ans de service effectif en qualité d'Accoucheuse Brevetée au 31 décembre 2020 ;

Les agents de la fonction publique d'Etat déjà en formation dans une école de formation professionnelle ne sont pas autorisés à prendre part à ce concours.

Les agents de la fonction publique d'Etat de retour de stage de formation doivent justifier de trois (03) ans de service effectif au 31 décembre 2020 pour compter de la date de reclassement.

En l'absence de l'acte de reversement, les classifications catégorielles entre les agents contractuels et les fonctionnaires sont conservées.